Centre national de la musique

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHE N°2026-09

Travaux d'aménagement intérieur des locaux parisiens du Centre national de la musique (CNM)

Procédure de passation : Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Nom et adresse officiels de l'acheteur : Centre national de la musique (CNM) – 151-157 avenue de France – 75013 Paris ; représenté par son Président en exercice

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Lot n 1: Travaux d'aménagement des locaux du CNM

Maître d'œuvre : Studio Paname – octobre 2026

SOMMAIRE

- *Identification de l'opération* *Erreur ! Signet non défini.*
- *00 – Généralités* *Erreur ! Signet non défini.*
- *01 – Installation de chantier* *Erreur ! Signet non défini.*
- *02 – Démolitions et déposes* *Erreur ! Signet non défini.*
- *03 – Cloisons modulaires* *Erreur ! Signet non défini.*
- *04 – Cloisons placo acoustiques et barrières phoniques* *Erreur ! Signet non défini.*
- *05 – Menuiseries* *Erreur ! Signet non défini.*
- *06 – Agencement sur mesure* *Erreur ! Signet non défini.*
- *07 – Sols, peinture, reprises et faux plafonds* *Erreur ! Signet non défini.*
- *08 – Plomberie* *Erreur ! Signet non défini.*
- *09 – Électricité CFO/CFA et éclairage* *Erreur ! Signet non défini.*
- *10 – CVC, hors marché* *Erreur ! Signet non défini.*
- *11 – Signalétique, hors marché* *Erreur ! Signet non défini.*
- *Prix unitaires complémentaires (BPU)* *Erreur ! Signet non défini.*

• Identification de l'opération

Cahier des Clauses Techniques Particulières du lot 1, travaux d'aménagement, pour le réaménagement du 2e étage du Centre national de la musique, en site occupé.

Rubrique	Contenu
Maître d'ouvrage	Centre national de la musique (CNM)
Adresse des travaux	Immeuble Airtime, 151-157 avenue de France, 75013 Paris, 2e étage
Maîtrise d'œuvre	Studio Paname, en groupement avec JPDA
Phase	DCE, indice 0, établi sur la base du PRO et de l'APD indice 3 du 21 octobre 2026
Allotissement	Lot 1, travaux d'aménagement tous corps d'état (présent CCTP) ; lot 2, aménagement mobilier, objet de pièces techniques distinctes
Options	Aucune prestation supplémentaire éventuelle ; bordereau de prix unitaires limité aux aléas (profils télescopiques, angles, ossatures de cloisons, bacs de faux plafond et dalles de faux plancher de remplacement)
Hors marché	Cabines et box acoustiques, mobilier (lot 2), adaptations CVC et SSI (réalisées par le mainteneur de l'immeuble), signalétique, baffles acoustiques ; la zone ERP du R+2 (salles de formation) est hors périmètre et aucune intervention n'y est prévue

Pièces à lire avec le présent CCTP : DPGF, pièces graphiques DCE listées au bordereau des pièces (plans d'ensemble au 1/100, plans de détail des zones au 1/50, dossier de détails comprenant les plans DCE-ARC-201 à 209, les coupes DCE-ARC-301 à 309, les détails DCE-ARC-401 et 402, les vues 3D DCE-ARC-501 à 507 et les fiches techniques ALSEA DET-CL-01 à 05), notice de sécurité de l'immeuble et règlement intérieur de chantier du bailleur.

• 00 – Généralités

• 00.1 Objet et parti

Les travaux réorganisent le plateau selon le principe « calme en façade, échanges au cœur ». Les postes restent en premier jour ; réunions, visios, repli et détente sont regroupés entre les noyaux, séparés des postes par des caissons d'habillage en bois de 56 cm d'épaisseur et 2,20 m de hauteur, qui habillent les poteaux obliques.

• 00.2 Consistance des travaux

L'entreprise réalise, dans le cadre d'un prix global et forfaitaire :

- les déposes, dont la dépose soignée de cloisons modulaires en vue de leur réemploi sur site ;
- la repose des cloisons de réemploi et la fourniture des cloisons neuves complémentaires ;
- les cloisons placo acoustiques, dont les cloisons coupe-feu de dalle à dalle des deux locaux de rangement ;
- les menuiseries ;
- l'agencement sur mesure : caissons d'habillage en bois, cuisine de la cafétéria, poste de préparation de colis ;
- les sols, peintures, reprises et faux plafonds ;
- les adaptations de plomberie, d'électricité CFO/CFA, d'éclairage et de GTB, ainsi que les déposes et reposes de faux plancher et de faux plafond nécessaires ;
- les études d'exécution et le DOE.

Sont hors marché et réalisés par d'autres intervenants : les adaptations CVC et SSI (mainteneur de l'immeuble), la signalétique, les baffles acoustiques, les box et le mobilier, qui relève du lot 2. Conformément au CCAP, le titulaire du lot 1 assure la coordination de l'ensemble des corps d'état et des interventions du lot 2, la gestion des déchets du chantier et le nettoyage des locaux avant leur restitution. Le forfait comprend toutes les prestations nécessaires au parfait achèvement, même non décrites, dès lors qu'elles relèvent des règles de l'art.

• 00.3 Site occupé

Le CNM reste dans ses locaux pendant toute la durée du chantier. L'entreprise intègre à son prix :

- un phasage par zones validé par la MOE et le CNM avant démarrage ; le déplacement sur place du mobilier existant pour libérer chaque zone de travaux, vers l'actuelle cafétéria, son stockage pendant les travaux de la zone puis sa remise en place, démontage et remontage compris si nécessaire ; la livraison et l'installation du mobilier neuf relèvent du lot 2 ;
- l'exécution des travaux bruyants, poussiéreux ou odorants hors des heures d'occupation, selon un calendrier remis au CNM au moins 7 jours à l'avance ;
- des cloisonnements provisoires étanches à la poussière entre zones de travaux et zones occupées ;
- le maintien permanent des dégagements, des issues de secours et de l'accessibilité des locaux occupés ;
- le nettoyage quotidien des circulations empruntées.

• 00.4 Réemploi

Le réemploi des cloisons modulaires existantes est une exigence du projet. L'entreprise :

- réalise un inventaire contradictoire avant dépose (type, dimensions, état, quantité) ;
- dépose sans dégradation, repère, protège et stocke les éléments sur site ;
- signale à la MOE, avant repose, tout élément inapte ; son remplacement par du neuf est soumis à accord écrit ;
- tient un registre de traçabilité des éléments réemployés et des déchets, remis au DOE.

- ### 00.5 Règles de l'art et référentiels

Les ouvrages respectent les DTU, normes NF et avis techniques en vigueur à la date de remise des offres, notamment le NF DTU 25.41 (plaques de plâtre), le NF DTU 58.1 (plafonds suspendus), le NF DTU 53.2 (revêtements de sol PVC), le NF DTU 59.1 (peinture), la NF C 15-100 (installations électriques) et la NF S 31-080 (acoustique des bureaux). Les produits sous avis technique sont mis en œuvre conformément à celui-ci.

- ### 00.6 Sécurité incendie

Selon la notice de sécurité de l'immeuble (PCM2, mai 2018), le bâtiment relève du Code du travail ; il n'est pas classé IGH (plancher bas du dernier niveau à moins de 28 m) et son dernier niveau accessible est à plus de 8 m. L'entreprise respecte les dispositions suivantes :

Disposition de l'immeuble	Exigence pour les travaux
Compartimentage : 4 compartiments de 1 000 m² maximum par niveau, parois CF 1 h et portes PF 1 h à va-et-vient avec oculus et ferme-porte	Parois et portes de compartiment conservées sans aucune modification ; transfert horizontal des PMR et interphones maintenus accessibles
Noyaux, escaliers et gaines encloisonnés CF 1 h	Aucune intervention ; tout percement interdit sans calfeutrement coupe-feu justifié
Désenfumage naturel de façade à façade (ouvrants en partie basse et haute, commande manuelle)	Accès aux ouvrants et à leurs commandes maintenu ; noyau central fermé toute hauteur limité à 50 % de la longueur de chaque compartiment, noyaux d'origine compris (vérifié en conception) ; le reste libre ou cloisonné à 2,20 m maximum ; au moins une traversée de 0,90 m de façade à façade maintenue ; aucun élément toute hauteur ajouté en dehors des plans
Baies d'accès des pompiers en façade	Aucun ouvrage ni mobilier fixe devant les baies
SSI de catégorie B, alarme de type 2a, sans détection automatique	Adaptations selon 09.5 ; aucun ouvrage, agencement ou mobilier dans le débattement des portes coupe-feu à fermeture automatique des circulations, ni devant les déclencheurs manuels
Locaux à risques particuliers isolés CF 1 h ou 2 h	Locaux de rangement traités selon 04.2

Les matériaux de revêtement, d'agencement bois, et d'habillage PET font l'objet d'un PV de réaction au feu fourni avant commande.

- ### 00.7 Interfaces avec le bailleur

L'entreprise se conforme au règlement de chantier de l'immeuble : horaires, accès, monte-charge, stockage, permis de feu. Aucune fixation n'est réalisée sur les poteaux obliques. Toute fixation sous

dalle est soumise à l'accord préalable du bailleur. Les interventions sur les réseaux communs (CVC, SSI, colonnes d'eau) sont coordonnées avec l'exploitant de l'immeuble.

• 00.8 Documents à fournir

Étape	Documents
Avant démarrage	Planning détaillé, PPSPS remis au coordonnateur SPS désigné par le CNM, plan d'installation et de phasage
Avant commande	Fiches techniques, PV de réaction au feu, PV acoustiques, échantillons des finitions
En cours de chantier	Plans d'exécution et de détail (caissons d'habillage, cuisine, cloisons), carnets de détails des jonctions
À la réception	DOE complet, registre réemploi et déchets, notices d'entretien

• 00.9 Quantités et prix unitaires

Les quantités portées à la DPGF résultent d'un comptage de la maîtrise d'œuvre sur plans. Elles sont indicatives et données sous réserve de l'état réel des cloisons après dépose. L'entreprise les vérifie avant la remise de son offre, puis procède à un recomptage contradictoire avec la MOE après dépose.

Si, après dépose, des profils télescopiques, des angles ou des ossatures de cloisons amovibles, pleines ou vitrées, sont reconnus manquants ou inaptes au réemploi, leur fourniture et leur pose sont réglées aux prix du bordereau de prix unitaires (BPU) de la DPGF, sur constat contradictoire et ordre de service de la MOE.

• 01 – Installation de chantier

• 01.1 Base vie et organisation

L'entreprise installe sa base vie et ses zones de stockage dans l'actuelle cafétéria, le bureau du Président et l'actuelle salle de réunion, ces deux derniers locaux fermant à clé pour le matériel et les effets personnels. Les sanitaires attenants sont dédiés aux compagnons ; leur entretien et leur remise en état en fin de chantier sont à la charge de l'entreprise. Elle assure le gardiennage de ses matériels et des éléments déposés pour réemploi. L'usage des autres sanitaires de l'immeuble est interdit aux compagnons.

• 01.2 Protections

L'entreprise protège les ouvrages conservés pendant toute la durée des travaux : sols des circulations, menuiseries, ascenseurs et monte-charge, mobilier non déplacé. Les protections sont adaptées à la circulation des chariots et maintenues en état. Toute dégradation est reprise à ses frais.

- ### 01.3 Nettoyage

Nettoyage quotidien des zones de travaux et des circulations empruntées. Nettoyage de fin de chantier avant réception : sols, vitrages des deux faces, menuiseries, agencements, luminaires et bouches de ventilation, évacuation des protections.

- ### 02 – Démolitions et déposes

Toutes les déposes sont réalisées selon le plan de dépose PRO, après inventaire contradictoire. Les déchets sont triés par flux et évacués en filière agréée, bordereaux de suivi à l'appui.

- ### 02.1 Dépose de cloisons modulaires pour réemploi

Dépose soignée des cloisons modulaires pleines et vitrées repérées au plan, y compris portes, ossatures, profils et accessoires. Repérage, conditionnement par type, protection des vitrages et stockage sur site jusqu'à la repose. Les cloisons basses de 1,80 m de hauteur sont déposées mais ne sont pas reposées sur le projet. Elles sont, comme tous les éléments non réemployés, proposées à une filière de réemploi externe avant mise en déchet.

- ### 02.2 Dépose des revêtements de sol

Dépose des moquettes et revêtements repérés, y compris grattage des colles et ragréage ponctuel pour recevoir le nouveau revêtement. Les dalles de faux plancher sont conservées.

La dépose comprend la moquette existante sous la future LVT de la cafétéria. La moquette des locaux d'archives est conservée et protégée pendant les travaux.

- ### 02.3 Dépose de dalles de faux plafond

Dépose soignée des dalles et ossatures repérées, stockage pour repose ou réemploi. Les dalles dégradées sont remplacées à l'identique.

- ### 02.4 Dépose de la cuisine existante de la cafétéria

Dépose complète des meubles, plans de travail et équipements de la cuisine existante, après consignation et neutralisation des réseaux par le plombier et l'électricien. Les équipements conservés par le CNM sont remis à son représentant ; les autres sont évacués.

- ### 02.5 Évacuation

Chargement, transport et mise en décharge ou en filière de valorisation de l'ensemble des gravats et déchets, y compris frais de bennes et de traitement.

- ### 03 – Cloisons modulaires

Les cloisons modulaires sont posées du faux plancher technique à la sous-face du faux plafond (hauteur générale 2,66 m), sur l'implantation des plans DCE. Les lisses hautes sont télescopiques pour absorber les déformations des planchers de ± 20 mm. Aucune fixation mécanique n'est admise en façade ni sur les noyaux : les liaisons s'y font par adhésif double face. Les abouts en façade sont vitrés, à l'identique

des abouts d'origine : départ en baïonnette en vitrage feuilleté de 32 mm, pièce de départ entre coffres de stores et raccord au droit de la retombée du faux plafond, selon DET-CL-05 et les fiches techniques du fabricant jointes au carnet de détails. Seuls les deux abouts des bureaux du DG et du Président, dont l'angle avec la façade n'est pas droit, sont réalisés en plaques de plâtre selon l'article 04.1, avec raccord soigné à la cloison amovible et à la façade, sans fixation mécanique sur celle-ci. Le système de référence est la cloison ALSEA, dont les fiches techniques sont jointes au dossier ; l'entreprise peut proposer ce système ou un système équivalent, à condition qu'il respecte les exigences du présent CCTP et les particularités de l'immeuble (lisse télescopique, abouts de façade, absence de fixation sur la façade et les noyaux). Les cloisons de réemploi sont prioritaires ; le neuf complète les quantités manquantes, avec un aspect et des profils compatibles.

- ### 03.1 Cloisons pleines de réemploi

Repose des cloisons pleines déposées en 02.1 (système existant : cloison bord à bord de 98 mm, parements aggloméré mélaminé 19 mm blanc, laine de verre 55 mm, Rw + C = 44 dB), y compris remise en état des ossatures, remplacement des accessoires manquants, réglage, calfeutrements et finitions de jonction avec l'existant selon DET-CL-01, DET-CL-04 et DET-CL-05. Parements nettoyés ; reprises de teinte localisées si nécessaire.

- ### 03.2 Cloisons vitrées de réemploi

Repose des cloisons vitrées déposées (système existant : double vitrage feuilleté 55.2 bord à bord, Rw + C = 44 dB), y compris vérification des vitrages, remplacement des joints, réglage des montants et habillages, selon DET-CL-02, DET-CL-04 et DET-CL-05. Tout vitrage fendu ou rayé est remplacé à l'identique.

- ### 03.3 Cloisons vitrées neuves

Fourniture et pose de cloisons vitrées neuves, identiques en aspect et compatibles techniquement avec les cloisons existantes réemployées (système à ossature non apparente de marque ALSEA, gamme Cadence, ou techniquement équivalent), selon DET-CL-02. Réaction au feu des parements : M3 minimum (D-s3,d0 ou mieux), PV à fournir.

Caractéristique	Exigence
Système	Ossature aluminium non apparente laquée RAL 9010, épaisseur 98 mm, trame 1,00 m
Vitrage	Double vitrage feuilleté 55.2 toute hauteur, chants polis, montage sur joints antivibratiles
Jonctions	Bord à bord par joint méthacrylate translucide rigide ; départ mur sur poteau de 19 avec couvre-joint plat de 36 mm et mousse isophonique
Angles	Vitrés bord à bord, coupe droite ou angle 3D selon DET-CL-05, sans poteau d'angle

Caractéristique	Exigence
Lisses	Lisse basse visible ≤ 40 mm ; lisse haute sur profil télescopique ± 20 mm selon DET-CL-04
Affaiblissement acoustique	Rw + C ≥ 44 dB, PV à fournir
Calepinage	Modules réguliers, cotes hors standard en extrémité, à valider en EXE
Signalisation	Vitrophanie de repérage pour la sécurité des usagers

- **03.3 bis Cloisons pleines neuves**

Fourniture et pose de cloisons pleines neuves, identiques en aspect et compatibles techniquement avec les cloisons pleines réemployées (système ALSEA, gamme Cadence Design, ou techniquement équivalent), selon DET-CL-01 et DET-CL-04. Réaction au feu des parements : M3 minimum (D-s3,d0 ou mieux), PV à fournir.

Caractéristique	Exigence
Système	Ossature aluminium non apparente, panneaux bord à bord, épaisseur 98 mm, trame 1,00 m
Parements	Aggloméré mélaminé 19 mm, blanc identique à l'existant
Isolant	Laine de verre ou de roche 55 mm
Affaiblissement acoustique	Rw + C ≥ 44 dB, PV à fournir
Lisses	Lisse basse visible ≤ 40 mm ; lisse haute sur profil télescopique ± 20 mm

- **03.4 Portes vitrées**

Fourniture et pose de blocs-portes vitrés bi-affleurants toute hauteur, intégrés aux cloisons vitrées, selon DET-CL-03. Nombre et emplacements selon plans DCE.

Caractéristique	Exigence
Vantail	Double vitrage bi-affleurant de 98 mm, trempé 6 mm et feuilleté 33.2, sur pivots haut et bas, ouverture à 90°
Huisserie	Huisserie de 101 mm compatible avec le système de cloison et le profil télescopique
Acoustique	Plinthe acoustique rétractable en partie basse, Rw + C ≥ 42 dB, PV à fournir
Passage	0,90 m en un vantail ; 1,40 m en deux vantaux selon plans

Caractéristique	Exigence
Quincaillerie	Béquille inox sur rosace identique à l'existant, serrure pour cylindre européen 35 + 90, butée de sol ; cylindres européens fournis et posés en extension de l'organigramme KESO existant, commandés auprès du fabricant ou de son serrurier agréé sur présentation de la carte de propriété remise par le CNM, nombre de clés et de passes selon le tableau fourni par le CNM

- **03.4 bis Lisse haute télescopique à double rail**

Toutes les cloisons amovibles toute hauteur, réemployées ou neuves, ainsi que les huisseries de portes, sont posées sous une lisse haute télescopique à double rail permettant d'absorber les déformations des planchers de l'immeuble, selon DET-CL-04.

Caractéristique	Exigence
Principe	Rail fixe supérieur en U, fixé sous le plafond ; rail de tête de la cloison coulissant dans le rail fixe, sans liaison rigide entre les deux
Jeu	Course libre de 40 mm, soit ± 20 mm autour de la position de pose
Recouvrement	Emboîtement minimal de 20 mm entre les deux rails dans la position la plus défavorable, pour garantir la tenue latérale de la cloison
Rail fixe	Profil en serrurerie acier ou aluminium, environ 65 × 60 mm, laqué dans la teinte des lisses de la cloison
Fixation	Sur l'ossature du faux plafond ou sur suspentes indépendantes, selon détail validé par la MOE ; aucune fixation mécanique sur la façade ni sur les noyaux
Étanchéité acoustique	Joint souple continu (mousse ou profil élastomère) entre les deux rails, ne bloquant pas le coulissement ; barrière phonique de plénum au droit du rail selon 04.3
Performance	L'affaiblissement acoustique de la cloison (Rw + C ≥ 44 dB) est justifié avec ce profil
Réglage	Cloison posée en position médiane du jeu ; contrôle du coulissement libre à la réception

- **03.5 Détails de référence**

Les détails suivants sont les fiches techniques du fabricant ALSEA, jointes au DCE ; ils décrivent le système de cloisons existant du plateau. Les dessins propres au projet sont les planches DCE-ARC-201

à 402 du dossier de détails. Ils servent de référence pour la repose du réemploi et pour la compatibilité du neuf ; les cotes et performances qu'ils indiquent sont des minima.

Repère	Objet
DET-CL-01	Cloison pleine bord à bord, panneaux 19 mm, 44 dB : coupes haute et basse, jonction entre panneaux, départ mur
DET-CL-02	Cloison vitrée bord à bord, double vitrage feuilleté 55.2, 44 dB : coupes haute et basse, jonction, départ mur
DET-CL-03	Bloc-porte vitré bi-affleurant toute hauteur avec plinthe rétractable, 42 dB : élévation, coupes, jonctions avec la cloison vitrée
DET-CL-04	Profil télescopique de lisse haute : cloison pleine, cloison vitrée et huisserie de porte
DET-CL-05	Abouts : angle 90° coupe droite, angle 3D, départ mur, angle 90° en lisse 24, départ façade en baïonnette

- ### 03.6 Cloisons basses en zone centrale

Conformément à la règle de désenfumage de l'immeuble, les cloisons repérées « basses » sur les plans DCE, en position centrale, sont arrêtées à 2,20 m de hauteur, partie haute libre jusqu'au faux plafond.

Caractéristique	Exigence
Hauteur	2,20 m depuis le faux plancher
Système	Même système et même aspect que les cloisons modulaires du projet, pleines ou vitrées selon plans
Stabilité	Autostables : lisse haute de finition, raidisseurs et retours ou fixations basses dimensionnés par l'entreprise, sans liaison au faux plafond
Barrières phoniques	Sans objet
Usage	Locaux semi-ouverts uniquement ; aucune exigence d'affaiblissement acoustique entre locaux

- ## 04 – Cloisons placo acoustiques et barrières phoniques

Un seul type de cloison placo est mis en œuvre (repéré en orange sur les plans). La cloison coupe-feu de dalle à dalle ne concerne que les deux locaux de rangement.

- ### 04.1 Cloison placo acoustique, type C1

Cloison à ossature métallique, montée du faux plancher jusqu'à la sous-face du faux plafond (2,66 m), conforme au NF DTU 25.41, avec rail haut coulissant absorbant les déformations des planchers de ± 20

mm sans fissuration des parements. Localisation : cloison de l'alcôve de la zone A, aux dimensions et à la hauteur des plans, et abouts de façade des bureaux du DG et du Président (chapitre 03).

Caractéristique	Exigence
Composition	Type 98/48 : 2 plaques BA13 acoustiques par face, ossature 48 mm, laine minérale 45 mm
Affaiblissement acoustique	Rw ≥ 45 dB, PV à fournir
Jonctions	Bandes résilientes en périphérie, joints mastic acoustique en pied et en tête
Finition	Bandes, enduits et préparation pour peinture, niveau Q3 sur les faces vues
Réservations	Boîtiers électriques étanches, non dos à dos

- ### 04.2 Cloison coupe-feu de dalle à dalle des locaux de rangement, type C1-CF

Même cloison que C1, avec plaques à haute résistance au feu et montage selon PV, pour un degré coupe-feu EI 60 minimum, porté jusqu'à la dalle. Portes de ces locaux EI 30 avec ferme-porte. Ce degré applique le principe retenu par la notice de sécurité de l'immeuble pour les locaux à risques particuliers ; les portes ouvrent vers la sortie.

- ### 04.3 Barrières phoniques

Toutes les cloisons toute hauteur, amovibles et placo, sont prolongées par une barrière phonique dans le plénum du faux plafond (hauteur ≤ 0,60 m) et dans le vide du faux plancher (hauteur ≤ 0,15 m), au droit de leur implantation et sur toute leur longueur. Sans barrière, le son contourne la cloison par ces vides et l'isolement de 44 dB n'est pas atteint.

Ne reçoivent pas de barrière : les caissons d'habillage et les éléments arrêtés à 2,20 m, ainsi que l'enveloppe EI 60 des archives, montée de dalle à dalle.

Caractéristique	Barrière en plénum de faux plafond	Barrière en faux plancher
Produit	Barrière lestée ou panneau de laine minérale revêtu d'aluminium, type Acoustimass ou équivalent	Panneaux ou boudins de laine minérale revêtue, type Acoustimass ou équivalent
Hauteur	Du dessus du faux plafond à la sous-face de la dalle haute	De la dalle au dessous des dalles de faux plancher
Continuité	Panneaux jointifs, joints recouverts d'adhésif aluminium, raccord étanche avec le rail haut de la cloison et avec les parois existantes	Panneaux jointifs, découpés au plus juste autour des vérins

Caractéristique	Barrière en plénum de faux plafond	Barrière en faux plancher
Réseaux traversants	Découpes ajustées autour des gaines, câbles et chemins de câbles, calfeutrées au mastic ou à la laine pour ne laisser aucun jour	Idem, autour des câbles et boîtes de distribution
Performance	Isolement latéral par le plénum Dn,f,w ≥ 45 dB avec la barrière, PV à fournir	Performance cohérente avec la cloison, PV ou avis technique à fournir
Fixation	Sur la dalle et sur le rail haut de la cloison, sans appui sur les bacs de faux plafond	Posée sur la dalle, maintenue sans fixation sur les dalles de faux plancher
Maintenance	Ne doit pas empêcher l'accès aux réseaux ni la dépose des bacs	Démontable avec les dalles adjacentes pour l'accès aux réseaux

L'entreprise réalise la dépose et la repose des bacs de faux plafond et des dalles de faux plancher nécessaires à la pose des barrières (07.5 et 07.6). Un contrôle visuel de continuité est fait avec la MOE avant la fermeture des faux plafonds et des faux planchers.

- ## 05 – Menuiseries

- ### 05.1 Portes pleines

Portes pleines à âme acoustique dans les cloisons placo, huisserie métallique, joints périphériques, plinthe automatique, ferme-porte, béquilles et butées. Affaiblissement de la porte Rw + C ≥ 38 dB. Serrure pour cylindre européen, cylindre en extension de l'organigramme KESO dans les mêmes conditions qu'en 03.4, béquilles inox sur rosace identiques à l'existant. Portes des locaux de rangement selon 04.2.

- ## 06 – Agencement sur mesure

L'agencement est réalisé en atelier sur plans d'exécution de l'entreprise, visés par la MOE avant fabrication. Un prototype d'un caisson d'habillage (environ 1 m) est présenté sur site pour validation des finitions, de la découpe autour du poteau et de la face absorbante.

- ### 06.1 Caissons d'habillage en bois, principe

Les caissons d'habillage en bois séparent les espaces d'échange des zones de postes. Ils habillent les poteaux obliques sans les toucher et intègrent rangements, affichage et absorption acoustique. Leur fonction acoustique fait partie intégrante de l'ouvrage, au même titre que son aspect.

Caractéristique	Exigence
Épaisseur finie	56 cm
Hauteur	2,20 m fini au maximum depuis le sol fini, platine et capot compris, sans tolérance en plus ; partie haute laissée libre jusqu'au faux plafond ; les caissons restent ainsi hors du noyau fermé toute hauteur limité à 50 % par la notice de sécurité de l'immeuble
Ossature	Ossature bois autonome et autostable (montants et traverses en lamellé-collé ou LVL de 40 × 40 mm environ, base et capot en contreplaqué 18 mm formant diaphragmes), indépendante des poteaux, jeu minimal de 10 mm autour de la structure
Fixation basse	Platine de répartition en contreplaqué de 22 mm minimum, formant la base du caisson, sur toute son emprise, posée sur les dalles de faux plancher nues (moquette arrêtée au pied) et vissée sur au moins deux dalles par vis adaptées à leur parement, sans perçage de la dalle béton ; vérification préalable de la planéité et des vérins sous la charge ; aucune boîte de dérivation ni trappe d'accès sous l'emprise ; dalles vissées repérées au DOE ; dalles adjacentes démontables
Liaison haute	Aucune liaison avec le faux plafond ; dessus fermé et fini en stratifié H3171 ; découpe autour des poteaux obliques qui traversent le dessus, avec jeu périphérique de 10 mm et couvre-joint souple ; stabilité assurée par l'ossature et la fixation basse
Parements	Côté circulation et faces apparentes : stratifié décor Egger H3171 Chêne Kendal huilé, ou équivalent, sur support MDF ignifugé, l'ensemble justifiant du classement M2. Côté intérieur des espaces nécessitant une absorption : MDF ignifugé perforé brut revêtu de PET acoustique de 18 mm. Fixation par clips ou rails invisibles, panneaux démontables pour l'accès aux réseaux
Réaction au feu	Parements M2 minimum (C-s3,d0 ou mieux), les caissons habillant les poteaux de structure ; PV à fournir

- ### 06.2 Caissons d'habillage en bois, performances acoustiques

Les caissons sont soumis à une obligation de résultat acoustique. L'entreprise choisit librement les produits, mais justifie les performances par PV.

Fonction	Exigence
Absorption, face côté espaces d'échange	PET acoustique de 18 mm, classé B-s2,d0, sur support MDF ignifugé perforé brut (taux de vide de l'ordre de 15 à 20 %, trous de 8 à 10 mm), PET fixé par points, bandes ou fixations

Fonction	Exigence
	mécaniques sans obturer les perforations ; αw ≥ 0,80 en partie courante (classe B selon NF EN ISO 11654), justifié par PV ou note du fournisseur dans la configuration de pose
Cœur	Laine de roche semi-rigide de 40 à 70 kg/m³, classée A1, épaisseur minimale 45 mm derrière la face absorbante en partie courante, 20 mm au droit des poteaux, vide intérieur garni sur toute la hauteur
Étanchéité haute	Sans objet : les caissons s'arrêtent à 2,20 m ; leur effet d'écran porte sur le son direct entre zones
Face côté circulation	Stratifié Egger H3171 Chêne Kendal huilé sur MDF ignifugé ; rangements et surfaces d'affichage selon plans

- ### 06.3 Cuisine de la cafétéria

Cuisine sur mesure selon plan de détail DCE-ARC-209, coupe DCE-ARC-308 et vues 3D DCE-ARC-506 et 507 :

- deux colonnes latérales de 60 cm de profondeur, de 2,20 m de hauteur, rangements ouverts et fermés ;
- colonne centrale de 121 cm pour réfrigérateur grand volume et rangements ;
- îlot de 121 × 242 cm environ, plan de travail en quartz de 2 cm d'épaisseur, évier encastré, lave-vaisselle intégré, emplacement pour machine à café ;
- joues sur environ 5 ml, en stratifié H3171 identique aux caissons d'habillage.

Façades et joues de toute la cuisine en stratifié Egger H3171 Chêne Kendal huilé, ou équivalent ; plan de travail en quartz de 2 cm d'épaisseur ; caissons et supports de qualité hydrofuge au droit des points d'eau ; joints silicone au droit de l'évier. Raccordements selon chapitres 08 et 09.

- ### 06.4 Poste de préparation de colis

Plan de travail et façades en stratifié Egger H3171 Chêne Kendal huilé, ou équivalent : plan de 437 × 90 cm environ, rangements bas fermés sur toute la longueur, chants et angles renforcés pour un usage intensif.

- ### 06.5 Plans de travail des alcôves

Plans de travail fixes des alcôves de travail, en stratifié Egger H3171 Chêne Kendal huilé, ou équivalent (profondeur environ 75 cm, longueurs 164 à 207 cm selon plans), avec boîtiers de prises intégrés.

- ### 06.6 Habillage acoustique de cloison amovible

Une cloison amovible pleine d'environ 4,50 m, toute hauteur, issue du réemploi, repérée sur les plans, reçoit sur ses deux faces un habillage en PET acoustique collé. Elle sépare les deux espaces ; le PET assure l'absorption.

Caractéristique	Exigence
Cloison support	Cloison amovible pleine de réemploi (article 03.1), toute hauteur, perpendiculaire à la façade, non modifiée
Habillage	PET acoustique de 18 mm collé directement sur les deux faces, de 0 à 2,20 m, teinte au choix de la MOE
Absorption	Valeur αw à justifier par PV en pose collée sur support plein
Collage	Adhésif double face préconisé par le fabricant du PET, compatible avec le parement mélaminé et permettant la dépose ultérieure des panneaux de cloison
Finition haute	Chant du PET dressé à 2,20 m, ou profil de finition fin selon choix de la MOE
Réaction au feu	B-s2,d0 (M1 équivalent), PV à fournir

- ### 06.7 Panneaux écri-mur aimantés

Fourniture et pose de trois panneaux écri-mur légers, aimantés et effaçables à sec, d'environ 200 × 100 cm chacun, fixés sur les cloisons amovibles pleines des salles de réunion, aux emplacements des plans. Prix à l'unité.

Caractéristique	Exigence
Composition	Panneau léger à surface acier émaillé ou laqué, aimantable et effaçable à sec, sur âme légère ; poids à préciser par l'entreprise
Finition	Teinte au choix de la MOE, bords finis
Fixation	Adhésif double face haute performance préconisé par le fabricant, sans fixation traversante, compatible avec le parement des cloisons amovibles et permettant leur dépose ultérieure
Réaction au feu	M2 minimum, PV à fournir
Accessoires	Auget porte-feutres, jeu de feutres et d'aimants

- ### 06.8 Habillages muraux PET acoustiques

Panneaux en PET recyclé de 18 mm d'épaisseur, type Chameleon ou équivalent, avec motif de découpe à définir par la MOE, fixés aux parois repérées en rose sur les plans, selon calepinage de la MOE.

Caractéristique	Exigence
Absorption	αw ≥ 0,70, PV à fournir

Caractéristique	Exigence
Réaction au feu	B-s2,d0 (M1 équivalent), PV à fournir
Matière	Taux de PET recyclé à justifier
Fixation	Adhésif double face ou collage selon le support ; sur cloison amovible, adhésif double face compatible avec le parement et permettant sa dépose ultérieure

• 07 – Sols, peinture, reprises et faux plafonds

• 07.1 Moquette en dalles

Moquette en dalles amovibles sur faux plancher, pose plombante ou poissante pour rester démontable. Classement U4P3 minimum, efficacité acoustique ΔLw ≥ 20 dB, réaction au feu Dfl-s2 minimum (M4), PV à fournir. Référence : Interface, collection Composure, coloris Berry (réf. 4169064) et Aubergine (réf. 4169063), ou équivalent ; pose non directionnelle, calepinage des deux coloris selon plans de la MOE. La moquette existante des locaux d'archives est conservée. Raccords soignés avec les revêtements conservés.

Bords de la moquette neuve traités par une bande d'une dalle en coloris dégradé de la même gamme.

• 07.2 LVT en lames, cafétéria

Revêtement vinyle en lames aspect bois, référence Interface, collection Level Set, gamme Textured Woodgrains, ou équivalent, coloris au choix de la MOE, conforme au NF DTU 53.2, classement U4P3, avec sous-couche acoustique ΔLw ≥ 15 dB. Réaction au feu Dfl-s2 minimum (M4), PV à fournir. Profils de transition affleurants avec la moquette. Support préparé et ragréé.

• 07.3 Peinture

Peinture des parois neuves et reprises sur les parois existantes impactées par les travaux, conforme au NF DTU 59.1 : impression, enduit si nécessaire, deux couches de finition velours lessivable. Teintes au choix de la MOE, dont les parois colorées des espaces d'échange.

• 07.4 Reprises et finitions diverses

L'entreprise réalise toutes les reprises rendues nécessaires par les déposes et la nouvelle implantation, selon les règles de l'art :

- rebouchage des traces de fixations, rails et anciennes jonctions de cloisons ;
- reprises d'enduit et ponçage avant peinture ;
- reprises de sol au droit des cloisons déposées ;
- remplacement des dalles de faux plafond ou de faux plancher dégradées ;
- plinthes, couvre-joints et habillages de finition.

- ### 07.5 Faux plafonds en bacs métalliques

Les faux plafonds existants sont en bacs métalliques. L'entreprise réalise la dépose soignée et la repose des bacs strictement nécessaires à ses travaux (barrières acoustiques, réseaux, luminaires), les découpes correspondantes et le remplacement à l'identique des bacs qu'elle aurait dégradés.

- ### 07.6 Faux plancher technique

L'entreprise réalise la dépose soignée et la repose des dalles strictement nécessaires à ses travaux (barrières acoustiques, réseaux, fixation des caissons d'habillage, plomberie), les découpes pour boîtiers et sorties de câbles, et le remplacement à l'identique des dalles qu'elle aurait dégradées. Elle reste responsable des dalles et bacs déposés jusqu'à leur repose.

- ## 08 – Plomberie

Toutes les interventions sont réalisées après repérage des réseaux existants et coordination avec l'exploitant de l'immeuble pour les coupures.

- ### 08.1 Dépose et neutralisation

Consignation, dépose et neutralisation des alimentations et évacuations de la cuisine existante et de la fontaine à eau de l'accueil, avec bouchonnage étanche des attentes non réutilisées.

- ### 08.2 Alimentations et évacuation de l'îlot

Déplacement des alimentations eau froide et eau chaude et de l'évacuation jusqu'à l'îlot de la cafétéria, en passage dans le vide du faux plancher. Raccordement de l'évier, du lave-vaisselle et des attentes pour machine à café et réfrigérateur si nécessaire. Vannes d'arrêt individuelles accessibles. Pente d'évacuation conforme au DTU 60.11 ; si elle ne peut être tenue, l'entreprise propose une solution de relevage soumise à la MOE.

- ### 08.3 Déplacement de la fontaine à eau

Déplacement de la fontaine à eau existante sur environ 12 m, y compris prolongement de l'alimentation et de l'évacuation, raccordement, remise en service et vérification de l'étanchéité.

- ### 08.4 Essais

Essais d'étanchéité sous pression avant fermeture des faux planchers, procès-verbal remis à la MOE.

- ## 09 – Électricité CFO/CFA et éclairage

Les installations sont conformes à la NF C 15-100. Les adaptations sont raccordées sur les tableaux existants, après vérification de leur réserve de puissance par l'entreprise.

- ### 09.1 Courants forts

 - déplacement des nourrices de postes de travail existantes (type ENSTO : 3 PC normales, 2 PC ondulées détrompées, 1 RJ45) dans la même zone, sur les cordons existants, sans ajout de câble ; les nourrices existantes sont réutilisées, aucune nourrice neuve n'est prévue ;
 - alimentation des box (hors marché) : une prise par box, raccordée sur les boîtiers de prises existants ;
 - alimentation des écrans des salles de projet et de réunion ;
 - boîtiers ronds encastrés à deux prises, type Bachmann Twist, dans une découpe ronde des plans de travail des alcôves ;
 - alimentation de la cuisine : circuits spécialisés pour lave-vaisselle, réfrigérateur et machine à café, prises plan de travail ;
 - fourniture, pose et raccordement de 5 blocs neufs identiques à l'existant (type Eaton CrystalWay 45 ADR ou équivalent, non permanents, adressables), y compris programmation sur le système de test existant, aux emplacements définis par la MOE selon les nouveaux cheminements.

- ### 09.2 Courants faibles

Réutilisation des câbles et prises RJ45 existants, en place sous le faux plancher et intégrés aux nourrices, avec recette et cahier de tests. Coordination avec la DSI du CNM pour le brassage.

- ### 09.3 Éclairage

Zone	Exigence
Postes de travail	300 lux à maintenir, IRC > 80, UGR ≤ 19
Zones A à D et cafétéria	14 rails de spots orientables et 7 suspensions décoratives, selon plan d'électricité et prescriptions ci-dessous.
Gestion	Luminaires existants : gestion par la GTB existante. Luminaires neufs : détecteurs de présence neufs par espace et variateurs muraux dans les espaces à variation, selon prescriptions ci-dessous.

Rails de spots orientables fixés sur l'ossature du faux plafond (hauteur sous plafond de 2,65 à 2,70 m selon les zones) : 9 rails de 3 spots (longueur de 1,80 à 2,00 m) et 5 rails de 2 spots (longueur 1,00 m), répartis selon le plan d'électricité. Spots à température de couleur réglable manuellement (2 700, 3 000 et 4 000 K au moins).

Suspensions décoratives acoustiques en PET, forme cylindrique, hauteur 50 cm, diamètre 40 cm, habillage tissu, y compris ampoule LED, câble de suspension, fixation sur l'ossature du faux plafond ou à la dalle et raccordement électrique : 7 unités (5 en cafétéria, 1 au-dessus de l'alcôve mobilier côté façade, 1 dans l'espace de repos côté piano). Réaction au feu de l'ensemble : M1 (B-s2,d0 ou mieux), PV à fournir.

Commande : chaque espace est commandé par un détecteur de présence neuf, indépendant de la GTB existante, à relais dimensionné pour la charge LED (appel de courant compris), avec une temporisation d'extinction initiale de 15 minutes, ajustée à la mise en service. Dans les espaces à variation, un variateur mural compatible avec les luminaires LED retenus est installé après le détecteur ; les luminaires concernés sont gradables. Chaque zone (A, B, C, D, cafétéria et espaces côté façade) est alimentée par un circuit dédié depuis le tableau divisionnaire d'étage, distribué par un boîtier de distribution neuf en faux plafond vers le détecteur de chaque espace.

L'entreprise réalise l'étude d'éclairage d'exécution et fournit les notes de calcul de ses luminaires avant commande.

- ### 09.4 Adossement aux systèmes existants

Les installations s'intègrent aux systèmes en place sur le plateau, sans en créer de nouveaux. La CVC et le SSI sont hors marché (chapitres 10 et 09.5).

Système	Existant	Prestation
Distribution	TDA R+2 Zone 2, régime TT, 78 kVA disponibles	Vérification de la réserve, départs complémentaires avec contacts reportés à la GTB
GTB	Delta Dore DEL-SYS : multicapteurs, contrôleurs, télécommandes	Extension et reprogrammation du zoning éclairage selon le nouveau cloisonnement, avec le mainteneur
Éclairage de sécurité	BAES adressables type Eaton	Déplacements et compléments selon les nouveaux cloisonnements
VDI	Câblage catégorie 6A, panneaux EXCEL	Panneaux et platines identiques, recette ISO/IEC 11801, brassage par la DSI
Contrôle d'accès	Novadis, lecteurs STID, déverrouillage SSI	Adaptations éventuelles, coordination avec le mainteneur

- ### 09.5 SSI, hors marché

Les adaptations du SSI (catégorie B, alarme de type 2a, sans détection automatique) sont réalisées par le mainteneur de l'immeuble, commandé directement par le CNM, hors du présent marché : ajout ou déplacement de diffuseurs sonores et lumineux, déplacement de déclencheurs manuels, essais et mise à jour du dossier d'identité du SSI.

L'entreprise du présent marché :

- se coordonne avec le mainteneur et intègre ses interventions au planning ;

- réalise le cas échéant, si le mainteneur pose des équipements sur cloison, les réservations et passages de câbles aux emplacements qu'il indique ; la pose en faux plafond reste à la charge du mainteneur ;
- ne masque aucun déclencheur manuel et laisse libre le débattement des portes coupe-feu à fermeture automatique des circulations ;
- ne dépose aucun équipement SSI sans la présence ou l'accord du mainteneur.

• 10 – CVC, hors marché

Les adaptations CVC et la revue des débits sont réalisées par le mainteneur de l'immeuble, hors du présent marché. L'entreprise se coordonne avec lui, lui laisse l'accès aux zones et facilite ses interventions. La compatibilité des caissons d'habillage et des cloisons basses avec la distribution d'air est vérifiée avec le mainteneur avant exécution.

• 11 – Signalétique, hors marché

La signalétique intérieure (repérage des zones et des salles, plaques de portes, vitrophanies décoratives) et la mise à jour des plans d'évacuation sont hors du présent marché. L'entreprise laisse libres les emplacements prévus et se coordonne avec l'intervenant désigné par le CNM. Les vitrophanies de sécurité des parois vitrées neuves restent dues au titre de l'article 03.3.

• Prix unitaires complémentaires (BPU)

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle. En complément du prix global et forfaitaire, la DPGF comprend un bordereau de prix unitaires (BPU) limité aux aléas du réemploi des cloisons amovibles et au remplacement de bacs de faux plafond ou de dalles de faux plancher trouvés dégradés. Ces prix ne sont appliqués que si, après dépose et constat contradictoire avec la MOE, des éléments de réemploi sont reconnus manquants ou inaptes, et sur ordre de service.

N°	Prestation	Unité
BPU 1	Profil télescopique de lisse haute à double rail, fourni et posé, conforme à l'article 03.4 bis	ml
BPU 2	Angle de cloison amovible (angle 90° ou angle 3D), fourni et posé, conforme à DET-CL-05	u
BPU 3	Ossature de cloison amovible pleine neuve (lisses haute et basse, montants et accessoires), fournie et posée, compatible avec le système réemployé	ml
BPU 4	Ossature de cloison amovible vitrée neuve (lisses haute et basse, profils de vitrage, joints et accessoires), fournie et posée, compatible avec le système réemployé, vitrages réemployés	ml
BPU 5	Bac de faux plafond métallique de remplacement, identique à l'existant, fourni et posé	u

N°	Prestation	Unité
BPU 6	Dalle de faux plancher technique de remplacement, identique à l'existant, fournie et posée	u

Seules les quantités réellement mises en œuvre sont réglées.